

Propos introductif du Président
A l'attention de l'Intersyndicale CSTP-FO / CSIP / O Oe to Oe Rima / Otahi
Rencontres du 1^{er} mai 2020 – Présidence

Ia ora na,

Bonjour à tous,

Cette rencontre du 1^{er} mai se passe dans des circonstances très particulières. Notre Pays vit depuis plusieurs semaines maintenant une situation sans précédent qui impacte toute notre société, notre vie économique et sociale. La crise est inédite, elle est majeure et certainement durable.

Dès le 18 mars dernier, avec les organisations patronales, vous en aviez pris toute la mesure. Je vous avais reçu avec une partie de mon gouvernement pour évoquer le projet de plan de sauvegarde de l'économie polynésienne. Lors de cette rencontre, vous avez fortement appuyé la demande de confinement de la population et les mesures d'urgence à prendre dans cette perspective. Parmi elles, la création d'un revenu minimum de solidarité en faveur des salariés dont les entreprises seraient empêchées de travailler du fait du confinement.

DECISION DE CONFINEMENT

Ainsi, face à l'urgence sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19, avec le Haut-Commissaire nous avons pris la décision de confinement à compter du 21 mars afin de lutter contre la propagation du virus en Polynésie.

PLAN DE SAUVEGARDE DE L'ECONOMIE

Cette décision que vous avez soutenu a entraîné pour de nombreuses entreprises, de nombreux salariés et travailleurs indépendants un empêchement d'exercer leurs activités professionnelles avec pour conséquences la perte de revenus pour nombre d'entre eux.

Dans ce contexte de crise sanitaire, afin de pallier les difficultés d'ordre économique et social auxquelles les entreprises polynésiennes et leurs salariés sont confrontés, du fait d'une forte baisse voire d'une cessation brutale et inattendue d'activité, notre gouvernement a adopté le 23 mars 2020 le Plan de Sauvegarde de l'Economie comportant toute une série de mesures pour sauvegarder dans un premier temps les emplois dans le contexte de confinement et de soutien aux entreprises dans un deuxième temps.

MOBILISATION DE LA TRESORERIE DU PAYS

3 jours plus tard, dans sa séance du 26 mars, l'Assemblée de la Polynésie a adopté un collectif budgétaire, mobilisant plus de 30 milliards Fcfp. Cette mobilisation massive des moyens financiers du Pays, a permis au gouvernement de prendre toutes les mesures urgentes et nécessaires en matière de santé publique, de préservation des emplois et des entreprises, mais également de renforcement des ressources dédiées à la solidarité afin d'accompagner nos populations les plus fragiles.

DISPOSITIFS DE SAUVEGARDE DES EMPLOIS – Revenus de solidarité

Lors de cette même séance, une loi du Pays encadrant des dispositifs exceptionnels de sauvegarde des emplois a également été adoptée afin d'éviter une dégradation brutale de la situation financière des salariés ou des travailleurs indépendants. Cette loi du Pays a permis la mise en place de Revenus Exceptionnels de Solidarité d'un montant allant de 50 000 F.CFP à 100 000 F.CFP.

Par ailleurs, afin de favoriser les conditions de reprise de l'activité économique post-confinement, cette même loi du pays a également créé deux dispositifs, le DiESE et le DESETI dont il nous reste à prendre les arrêtés d'application pour lesquels vous avez été consultés par la ministre du travail. Le DiESE est destiné à soutenir les entreprises qui auront réduit ou cessé temporairement toute activité par une aide financière permettant de compenser la perte de salaire des salariés impactés par la baisse du temps de travail. Le DESETI est quant à lui destiné à compenser la perte de revenus des travailleurs indépendants contraints de cesser temporairement leur activité du fait de la crise.

Ce ne sont pas moins de 6 dispositifs qui ont été conçus en un temps record ainsi que toutes les modalités d'instruction et de paiement accéléré.

Car vous l'aurez noté - plan de sauvegarde de l'économie, mobilisation budgétaire, élaboration des textes de sauvegarde des emplois – tout cela a été réalisé en 5 JOURS !!! dans l'urgence absolue afin que les plus vulnérables puissent recevoir une aide de subsistance très rapidement comme nous l'avons tous souhaité. Nous en sommes d'accord, à situation exceptionnelle, dispositions et mesures exceptionnelles et oui je le répète dans une situation de quasi Etat d'urgence : nécessité fait loi !

Je tiens à ce propos à remercier devant vous nos ministres, leurs cabinets et leurs services, mobilisés comme jamais face aux enjeux de cette crise afin que ceux qui en ont besoin puissent être soutenus en toute urgence. Je remercie, également, Monsieur le président (P. Galenon) la CPS qui a joué et joue encore un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ces dispositifs.

Dans la foulée, après le PC Sanitaire mis en place dès le début de la crise, deux autres cellules de crise ont vu le jour : le PC ECO pour la gestion des mesures de soutiens à l'emploi et aux entreprises et le PC social pour répondre aux sollicitations des plus fragiles d'entre nous.

C'est avec cette organisation montée en toute urgence que nous avons pu être au rendez-vous des attentes de nombreux polynésiens ici à Tahiti mais aussi dans les îles. Ainsi, depuis le 20 mars, ce sont plus de 15 000 personnes, salariés et travailleurs indépendants, qui ont pu bénéficier de l'aide du Pays pour un montant de 1,3 milliards.

LE RECOURS

Même si c'est un droit que nous ne contestons pas, nous avons été surpris, et notre ministre du travail s'en est émue, du recours que vous avez déposé contre la loi du pays qui a mis en place ces mesures d'urgence ; recours qui vient fragiliser tout cet édifice de solidarité.

Vous dénoncez le fait que les partenaires sociaux n'avaient mis aucune condition dans leur proposition, au bénéfice du Revenu exceptionnel de solidarité (RES). Je vous rappelle que le Pays est allé jusqu'au bout de ce qu'il pouvait raisonnablement faire pour mobiliser sa trésorerie afin de le financer, pour faire face à un confinement qui aurait pu durer plusieurs mois. La condition préalable fixée à l'entreprise de prise de congés payés avant versement du revenu de solidarité, vise à permettre aux salariés de garder le bénéfice de son salaire plein lorsque l'entreprise dispose de la trésorerie avant de tomber sous le régime du revenu minimum de subsistance de 100 000 FCFP.

Nous n'avons d'aucune manière souhaité priver les salariés de leurs droits à congés payés. La solution que nous avons retenue, était pour nous la plus favorable pour les salariés. C'est dans cet esprit que nous avons construit ce dispositif.

Le dialogue social est important pour moi, pour mon gouvernement et c'est précisément le socle qui a conduit à la création du Revenu exceptionnel de solidarité (RES). C'est parce que les partenaires sociaux ont unanimement demandé au gouvernement de mettre en place un confinement général sur le territoire que nous avons adopté en toute urgence ce dispositif. Compte tenu de la situation, nous avons été dans l'impossibilité de vous consulter. N'y voyez pas une volonté de notre part de vous écarter mais il fallait répondre à l'urgence de la situation. Notre gouvernement a fait preuve d'une réactivité absolue dans cette situation qui est à mettre à son crédit.

L'ADMINISTRATION DU PAYS

Concernant l'Administration, le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) de l'administration de la Polynésie française a été enclenché fixant les besoins, notamment en ressources humaines pour assurer un service minimum.

Les agents, ne participant pas au PCA, se retrouvent, indépendamment de leur volonté, dans une situation administrative dépourvue de fondement légal et imposée par les mesures de confinement.

La règle du service fait conditionne le versement de la rémunération des agents publics à l'exercice effectif des missions relevant de l'emploi sur lequel ils sont affectés. En application de ce principe, les agents publics qui ne peuvent exercer leurs missions sous la forme du travail à distance ou dans le cadre du plan de continuité pendant la période de confinement ne devraient pas percevoir leur rémunération.

Cette situation est toutefois induite par les circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire et l'administration se trouve dans l'obligation de régulariser la situation administrative de ces personnels.

Le projet de texte proposé par notre ministre de la fonction publique que nous avons transmis à l'Assemblée de Polynésie, se propose de couvrir les périodes d'absence d'exercice effectif des fonctions imposées pendant la période de confinement par la prise des congés et l'octroi d'autorisations exceptionnelles d'absence avec maintien du traitement.

Ainsi, l'ensemble des agents qui n'exercent pas leurs fonctions pendant la période de confinement se verront dans l'obligation d'épuiser les droits à congés qu'ils ont acquis du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la date de fin du confinement. Au-delà de la période de congés imposée,

les agents sont placés en autorisation exceptionnelle d'absence avec maintien du traitement pendant toute la durée du confinement.

Toutefois, les heures non travaillées pendant l'autorisation exceptionnelle d'absence font l'objet d'un rattrapage dès le lendemain du terme de la fin du confinement à domicile.

Je clos cette partie de mon intervention pour poursuivre sur la situation sanitaire de notre Pays puis sur la crise économique sans précédent avec ses conséquences sociales que nous allons devoir affronter ensemble.

SITUATION SANITAIRE

Sur le plan sanitaire, nous sommes en mesure de dire que nous maîtrisons la situation mais que rien n'est gagné. Le Covid-19 est toujours présent et encore pour un certain temps.

Mais le confinement instauré a commencé à porter ses fruits, ainsi que la multiplication du nombre de tests journaliers réalisés par l'organisation sanitaire animée par notre ministre de la Santé. Le nombre de cas positifs observés depuis plus de 15 jours, reste stabilisé à 58.

Nous ne déplorons fort heureusement aucun décès à ce jour. Egalement peu de cas graves en hospitalisation. Ce sont aussi les premiers résultats qui témoignent du sérieux du confinement observé en Polynésie française depuis le samedi 21 mars dernier.

Cependant, rien n'est gagné. La situation peut encore évoluer à notre insu. Il nous faut rester vigilant et capitaliser nos acquis.

ALLEGEMENT DU CONFINEMENT

C'est dans ce contexte qu'avec le Haut-Commissaire nous avons pris la décision d'alléger le confinement et de reprendre nos activités.

Nous avons ainsi autorisé différents secteurs d'activités comme les restaurants, les commerces, les entreprises du bâtiment et des travaux publics, les roulottes et autres activités à ré-ouvrir leur établissement, sous certaines conditions de sécurité pour leur personnel et leurs clients. A cet effet, j'ai demandé et autorisé les associations artisanales à confectionner des masques en tissu afin que tout le monde puisse en bénéficier.

L'ensemble de ces activités a pu reprendre à la seule condition, que les gestes barrières et la règle de distanciation soient respectés.

En plus de ces gestes d'hygiène, il sera recommandé le port du masque dans les lieux publics dès lors que vous êtes appelés à vous déplacer, à croiser, à rencontrer ou à discuter avec d'autres personnes. Le port du masque sera considéré comme un geste de responsabilité, de respect et de politesse envers nos compatriotes.

Le Vice-Président et la Ministre du travail ont eu l'occasion cette semaine de présenter les recommandations adressées aux entreprises dans le cadre de cette reprise partielle d'activités. Un

guide spécifique au BTP a également été réalisé en collaboration avec les professionnels de ce secteur.

EDUCATION

Au niveau de l'éducation, j'ai demandé à notre Ministre d'ouvrir à nouveau les établissements scolaires le 18 mai prochain en accord avec les maires de nos communes de Tahiti et Moorea, à l'instar de ce que nous avons demandé dans les archipels éloignés où dès la première semaine 80 % des élèves ont repris le chemin des écoles. Ce sera donc une reprise progressive volontaire des familles, avant une rentrée et une reprise effective des cours programmée au moment du dé-confinement total. Cette décision est strictement liée à la problématique des enfants qui ne trouvent pas chez eux, les conditions minimales pour assurer une bonne continuité pédagogique. C'est une mesure de solidarité territoriale, c'est une mesure d'équité vis-à-vis de ces enfants qui risquent d'être en difficulté scolaire pour l'année en cours, mais bien sûr aussi pour la prochaine année à venir.

Afin de préparer cette rentrée, des rencontres ont été organisées par Mme Lehartel avec les représentants des personnels puis les fédérations des parents d'élèves du public et du privé.

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Le pays s'est pratiquement arrêté de fonctionner pendant plus d'un mois. Nous sommes rentrés dans une crise sans précédent, et à mon sens encore plus que grave que celle que nous avons connu entre 2008 et 2013 pour d'autres raisons, soit. Mais, les conséquences seront plus importantes avec une chute sans précédent de notre richesse, notre PIB, de l'ordre de 135 milliards Fcfp, soit près de 20 %. Mais aussi, et surtout, la disparition massive de l'emploi, notamment dans le secteur du tourisme et plus particulièrement de l'hôtellerie. Ce sont près de 12 000 salariés dont il s'agit, fragilisant fortement notre système de protection sociale.

J'ai eu l'occasion, ce mardi, de sensibiliser le Président de la République sur la situation de dépendance de la Polynésie française à l'égard du tourisme international fortement impacté par la crise sanitaire mondiale. Vous le savez, nous dépendons de la situation de l'aérien international, de nos marchés émetteurs qui vivent également la pandémie alors que Le tourisme et ses activités annexes représentent plus de 15 % du PIB de la Polynésie française. Les besoins financiers du Pays pour faire face à la crise sont de l'ordre de 120 milliards Fcfp comprenant notamment les besoins de la CPS pour la survie de nos régimes.

Voilà donc chers amis, les défis sont majeurs pour relever notre Pays.

Nous avons besoin de mobiliser toutes les forces vives de notre Pays dont vous faites partie pour rebâtir notre Polynésie.

Je vous laisse à présent la parole en souhaitant que nos échanges soient constructifs.